



---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 1er juin 2021  
19 h 30**

---

**Séance tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021  
Par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim  
Madame Marika MERCURE, Régisseur  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections

**ABSENCES :**

Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément au décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement présente une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement en date du 30 mai 2021. Il demande aux citoyens de continuer d'être prudent et de se faire vacciner, malgré la baisse des cas.

Il rappelle la collecte des résidus domestiques dangereux samedi le 12 juin de 9 h à 17 h au 350, montée de l'Église.

Il informe les citoyens qu'un contrat est intervenu entre la ville centre et la compagnie Ricova pour la collecte des ordures ménagères. L'arrondissement est informé de la qualité du service au cours des dernières semaines et travaille activement avec les services centraux pour trouver des solutions afin que l'entreprise respecte ses engagements. D'ailleurs, plusieurs constats ont été émis et un plan de redressement est en voie de réalisation.

Il annonce que le samedi le 5 juin, aura lieu la Journée mondiale de l'environnement. Plusieurs actions ont été prises en arrondissement afin de protéger l'environnement, tel que la protection des espaces verts, l'organisation de corvée de nettoyage, l'interdiction d'utiliser des pesticides. Tous ces gestes visent à assurer que nos enfants et nos petits-enfants aient un environnement sain dans le futur.

Il rappelle la journée de golf des citoyens qui aura lieu le 13 juillet au Club de golf Saint-Raphaël. Il invite les personnes intéressées à s'inscrire.

---

### **Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 en retirant les points 40.13 et 40.14.

---

Une discussion s'engage.

---

La conseillère madame Suzanne Marceau propose la clôture de la séance et la poursuite des débats à une séance ultérieure.

---

Une discussion s'engage.

---

À 19 h 47,

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

De suspendre la séance.

La proposition est agréée.

---

Le conseil suspend ses travaux.

À 20 h 18,

Le conseil reprend ses travaux. Le maire annonce qu'il a été convenu unanimement, après discussions, d'ajourner la séance.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

D'ajourner la séance au vendredi 4 juin 2021, à 14 h.

La proposition est agréée.

---

À 20 h 20, la séance est ajournée.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 1er juin 2021  
19 h 30**

---

**Séance tenue le vendredi 4 juin 2021 - 14 h  
par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim  
Madame Marika MERCURE, Régisseur  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections

**ABSENCES :**

Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément au décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 05.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

---

**CA21 28 134**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, ajournée au vendredi 4 juin 2021, en reportant les points 40.13 et 40.14 à la fin de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 14 h 10

Madame Barbara Roll

Remplacement du Pont Jacques-Bizard

Anne-Marie Jeannotte

- Collecte des ordures ménagères  
- Nettoyage du stationnement rue Closse

Claude Boyer

Collecte des ordures ménagères

Claude Romano

Aménagement de bollards rue André-Jobin

Fin : 14 h 17

---

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 14 h 17

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, fait état de la difficulté de stationnement aux abords de la *garderie Rafikki & Me* sur le boulevard Guin, en raison de l'application des mesures sanitaires. Elle demande qu'une tolérance soit accordée aux parents qui stationnent dans le secteur lorsqu'ils vont chercher leurs enfants à la garderie.

Fin : 14 h 21

---

**CA21 28 135**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 mai 2021.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 4 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1219164004

---

**CA21 28 136**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 21 mai 2021.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 21 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1219164007

---

**CA21 28 137**

**Prendre acte des procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du compte-rendu du comité de sécurité publique de la séance du 15 avril 2021;
- des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme des séances du 8 avril et 20 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1219164006

---

**CA21 28 138**

**Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2021.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217593013

---

**CA21 28 139**

**Accorder un contrat à FNX-INNOV d'une valeur de 113 643,13 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour des services professionnels pour la production des plans et devis et surveillance des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à FNX-INNOV pour des services professionnels pour la production des plans et devis et surveillance des travaux d'installation d'un nouveau revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Eugène-Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
2. D'accorder à la firme FNX-INNOV un montant de 113 643,13\$, t.t.i., incluant les taxes et 10% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217474012

---

**CA21 28 140**

**Accorder un contrat à la firme "IGF axiom" pour des services professionnels en surveillance des travaux du projet 2019-08 : Travaux de construction de la chaussée et d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur la Terrasse Martin et le chemin Bord-du-Lac à L'Île-Bizard et du projet 2020-14: Aménagement paysager du parc L'Anse aux Rivard à Sainte-Geneviève, pour un montant de 181 660,50 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 199 826,55 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2021-06 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder à la firme "IGF Axiom", un contrat pour des services professionnels en surveillance pour les projets suivants :
  - 2019-08: Travaux de construction de la chaussée, d'un égout sanitaire et d'un poste de pompage sur la Terrasse Martin et le chemin Bord-du-Lac à L'Île-Bizard
  - 2020-14: Aménagement paysager du parc L'anse-aux-Rivard;
2. D'accorder à la firme "IGF Axiom" un montant de 199 826, 55 \$, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour la réalisation du mandat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1210543006

---

**CA21 28 141**

**Autoriser la signature de la convention de prêt de local situé au 571, rue Cherrier Ouest, à L'Île-Bizard, entre le Club Les Amis des Deux Rives et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une durée de 10 ans.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser la signature de la convention de prêt de local situé au 571, rue Cherrier, à L'Île-Bizard, entre le *Club Les Amis des Deux Rives* et la Ville de Montréal, Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une durée de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217593016

---

**CA21 28 142**

**Autoriser la modification des limites d'un futur parc sur le lot 5 790 274, tel que prévu à l'entente de développement avec le Groupe immobilier Grilli en 2015 sur la rue des Bruants.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Il est recommandé d'autoriser la modification des limites d'un futur parc sur le lot 5 790 274 , tel que prévu à l'entente de développement avec le Groupe immobilier Grilli en 2015 sur la rue des Bruants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1217576010

---

**CA21 28 143**

**Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2021.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2021.

D'IMPUTER la dépense au compte suivant :

2408 0010000 301120 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 0000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06

---

**CA21 28 144**

**Autoriser la signature du renouvellement de la convention-contribution-culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève)**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser la signature du renouvellement de la convention-contribution, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217593014

---

**CA21 28 145**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 24 199 \$, pour l'année 2021, à deux organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la bibliothèque, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les deux projets de convention à cet effet.**



Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 24 199 \$, pour l'année 2021, à deux organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la bibliothèque, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, du budget 2021 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Société de patrimoine et histoire Ile-Bizard-Sainte-Geneviève	Animation du projet 1908	0\$	0\$	0\$	5 000\$	5 000\$	%
Salle-Pauline Julien	Ciné-famille en plein air	0\$	0\$	0\$	7 000\$	7 000\$	%
Bibliothèque	Hors les murs	0\$	23 912\$	23 912\$	12 199\$	12 199\$	%

2. D'approuver les 2 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1217593015

---

#### CA21 28 146

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2021-2025 dans le cadre du projet de réfection de huit terrains de tennis du parc Eugène-Dostie en autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer tous les documents nécessaires à la demande.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2021-2025 dans le cadre du projet de réfection de huit terrains de tennis du parc Eugène-Dostie en autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer tous les documents nécessaires à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217593017

---

**CA21 28 147**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 30 avril 2021, en vertu du règlement CA28 0052.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 avril 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1219164005

---

**CA21 28 148**

**Lever le secret professionnel relativement à une demande d'opinion juridique dans la cause qui oppose l'arrondissement à l'employé 100030093 dans le cadre de la défense des intérêts de l'arrondissement.**

CONSIDÉRANT les recours entrepris par l'employé 100030093 contre l'arrondissement;

CONSIDÉRANT la demande d'opinion juridique formulée, le ou vers le 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT les démarches judiciaires en cours;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la ville prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de contenu devant toutes instances judiciaires et que par conséquent, il est demandé que le contenu de la demande d'avis juridique soit caviardé, à l'exclusion du titre du formulaire et du signataire de la demande;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De renoncer au secret professionnel uniquement quant au fait qu'une demande d'opinion juridique ait été formulée le 19 mai 2020 dans le seul cadre de la défense des intérêts de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1212714018

---

**CA21 28 149**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense de 72 202,29 \$.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense de 72 202,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1210364006

---

**CA21 28 150**

**Prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2020 et autoriser la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2020 et autoriser la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1210364007

---

**CA21 28 151**

**Édicter une ordonnance relative à des nouvelles limites de vitesse en conformité au règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

D'édicter une ordonnance en conformité à l'article 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018;

De limiter la vitesse à 40 km/h sur tout le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'exception des endroits suivants, qui seront limités à 30 km/h.

**Zones scolaires :**

1. École Ste-Geneviève: Rue Ste-Anne dans les deux directions entre le 15 rue Ste-Anne et l'intersection Ste-Anne/Wilfrid-Boileau. L'entièreté de la rue Wilfrid-Boileau

2. École Jacques-Bizard: Montée de L'Église dans les deux directions entre le 438 montée de L'Église et le 577 montée de L'Église;
3. École Jonathan-Wilson: Boul. Chèvremont dans les deux directions entre le 3238 boul. Chèvremont et le 3230 boul. Chèvremont;
4. Cégep Gérald Godin : Boul. Gouin dans les deux directions entre les rues Paiement et Chauret.

**Zones de parc :**

1. Parc Richelieu : Terrasse Richelieu dans les deux directions entre 16587 et 16591 Terrasse Richelieu;
2. Parc Robert-Sauvé : Rue de la Caserne dans les deux directions entre le 15736 rue de la Caserne à la rue Paiement;
3. Rue Cherrier : 30km/h sur la rue Cherrier dans les deux directions entre le boul. Jacques-Bizard et la rue Montigny (ouest);
4. Parc Chaumette : Rue Chaumette dans les deux directions entre la rue Cherrier et le 25 Chaumette;
5. Parc Cardinal : Rue Cardinal dans les deux directions entre le 31 Cardinal au panneau d'arrêt;
6. Parc Eugène-Dostie : Boul. Chèvremont dans les deux directions entre le 576 boul. Chèvremont et la rue Fers-de-Lys;
7. Parc Antoine-Pilet : Rue St-Charles dans les deux directions entre la rue Ouimet et le 4e rue St-Charles;
8. Parc Avila-Proulx : Rue Dubuisson dans les deux directions entre le 320 rue Dubuisson et la rue des Bergères;
9. Parc Desmarest : Rue Desmarest dans les deux directions entre la rue Pierre-Boileau et le 242 Desmarest. Rue Pierre-Boileau dans les deux directions entre la rue Desmarest et le 489 rue Pierre-Boileau;
10. Parc du Verger : Rue Léo-Grenier dans les deux directions entre le 310 rue Léo-Grenier et le 305 rue Léo-Grenier;
11. Parc Riviera : Rue Bigras dans les deux directions entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue. La 3<sup>e</sup> Avenue dans les deux directions entre la rue Bigras et le 880 3<sup>e</sup> Avenue;
12. Parc Terrasse-Martin : Chemin du Bord-du-Lac dans les deux directions entre Terrasse Martin et le 1984 Ch. Du Bord-du-Lac. Terrasse Martin dans les deux directions entre ch. Du Bord-du-Lac et le 10 Terrasse Martin;
13. Parc Doral : Rue St-Raphaël dans les deux directions entre 235 rue St-Raphaël et la rue Doral. Rue Doral dans les deux directions entre la rue St-Raphaël et 139 rue Doral;
14. École Jacques-Bizard: Montée de L'Église dans les deux directions entre le 438 montée de L'Église et le 577 montée de L'Église;
15. École Jonathan-Wilson: Boul. Chèvremont dans les deux directions entre le 3238 boul. Chèvremont et le 3230 boul. Chèvremont.

---

Une discussion s'engage.

---

Il est proposé par        Suzanne MARCEAU

appuyé par                Robert SAMOSZEWSKI

D'apporter un amendement à la proposition principale en ajoutant le Parc Saint-Pierre.

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Cette ordonnance prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**CA21 28 152**

**Autoriser une occupation permanente du domaine public sur une partie du lot 4 299 351 (rue Hervé)**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser une occupation permanente du domaine public sur une partie du lot 4 299 351 (rue Hervé) pour une durée de deux ans.

*Le maire enregistre son abstention.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.02 1217576009

---

**CA21 28 153**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 529, chemin Monk composée du lot no 4 589 948 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont l'élévation du plancher du rez-de-chaussée à partir du niveau de la rue pris en son centre sera supérieure de 1,59 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.**

CONSIDÉRANT les dispositions du décret 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec prévoyant que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 11 mai 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 11 et le 26 mai 2021;

Au terme de cette consultation écrite, aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété située au 529, chemin Monk composée du lot no 4 589 948 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont l'élévation du plancher du rez-de-chaussée, à partir du niveau de la rue pris en son centre, sera supérieure de 1,59 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217905033

---

**CA21 28 154**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 575, boulevard Chevremont composé du lot no 4 590 798 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 575, boulevard Chevremont composé du lot no 4 590 798 du cadastre du Québec sous condition :

QU'une fenêtre soit ajoutée au 2<sup>e</sup> étage sur la partie agrandie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1217905040

---

**CA21 28 155**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le déplacement d'une résidence existante et la construction d'une nouvelle fondation d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage sur la propriété située à l'adresse sise au 876, 4e avenue correspondant au lot no 4 589 470 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le déplacement d'une résidence existante et la construction d'une nouvelle fondation d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage sur la propriété située au 876, 4e avenue correspondant au lot no 4 589 470 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217905039

---

**CA21 28 156**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété composée à adresse sise au 362, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 601 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété composée à adresse sise au 362, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 601 du cadastre du Québec. (Job 5630) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
  - o Brique Griffintown de couleur gris satiné;
  - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur granite;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
  - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1217905038

---

**CA21 28 157**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété composée à adresse sise au 368, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 598 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la version 2 de la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété composée à adresse sise au 368, rue Louise-Major correspondant au lot no 6 252 598 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
  - o Pierre shadow de couleur gris acier;
  - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur sierra;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
  - o Clin d'aluminium Gentek de couleur gris granite;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur noir 2 tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217905037

---

**40.08 VACANT**

---

**CA21 28 158**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché à la résidence principale sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché à la résidence principale sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec sous condition :

- QUE la façade avant soit modifiée par l'ajout de deux (2) fenêtres au 2<sup>e</sup> étage et par une (1) ou deux (2) fenêtres sur la façade latérale droite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905035

---

**CA21 28 159**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 529, chemin Monk correspondante au lot no 4 589 948 du cadastre du Québec et sous les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs :
  - o Brique Permacon de couleur noir rockland;
  - o Clin horizontal Gentek de couleur expresso.
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Cambridge de couleur noir double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1217905034

---



**CA21 28 160**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché à la résidence principale sur la propriété située à l'adresse sise au 7, chemin South Ridge correspondante au lot no 4 589 208 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché à la résidence principale sur la propriété située à l'adresse sise au 7, chemin South Ridge correspondante au lot no 4 589 208 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217905041

---

**CA21 28 161**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de PIIA, afin de permettre le retrait de certaines conditions à la résolution no CA20 28 212 dont le retrait d'un affichage monochrome, le retrait d'un bandeau supérieur à 24" et d'avoir une orientation sud-nord au remplacement de l'enseigne sur pylône à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le retrait de certaines conditions à la résolution no CA20 28 212 dont le retrait d'un affichage monochrome, le retrait d'un bandeau supérieur à 24" et d'avoir une orientation sud-nord au remplacement de l'enseigne sur pylône à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217905042

---

**CA21 28 162**

**Adopter le règlement sur les commissions et comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0068**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Robert Samoszewski de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0068 intitulé: « Règlement sur les commissions et comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.15 1217576011

---

**CA21 28 163**

**Autoriser le stationnement du côté Ouest de la rue Pierre-Boileau, entre la rue Cherrier et la place Blaise, et interdire le stationnement du côté Est**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser le stationnement du côté Ouest de la rue Pierre-Boileau, entre la rue Cherrier et la place Blaise, et interdire le stationnement du côté Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1217146003

---

**CA21 28 164**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte- Geneviève.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Robert Samozewski comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 2 juin et le 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1212714015

---

**CA21 28 165**

**Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA21 28 104, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tenue le mardi 4 mai 2021.**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 25 mai 2021 par la secrétaire d'arrondissement pour la résolution numéro CA21 28 104 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 mai 2021.

60.01 1212714016

---

**CA21 28 166**

**Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA21 28 108, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 mai 2021.**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 25 mai 2021 par la secrétaire d'arrondissement pour la résolution numéro CA21 28 108 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 mai 2021.

60.02 1212714017

---

**Dépôt de documents – MAI 2021**

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires ;
- Virements PTI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.03

---

La conseillère, Mme Suzanne Marceau présente une motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent elle n'est pas adoptée.

65.01 1212714019

---

À 14 h 58, le conseiller, monsieur Christian Larocque quitte la séance après avoir fait constater son départ.

Par la suite, les conseillers, madame Suzanne Marceau, monsieur Yves Sarault et monsieur Robert Samoszewski quittent la séance, après avoir fait signifier leur départ.

À 15 h 00, le défaut de quorum est constaté.

À 15 h 05, la séance du conseil prend fin. Les points 40.13 et 40.14 qui n'ont pu être expédiés, seront ajoutés à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'augmenter la largeur minimale des lots à 45m aux zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266 et également pour les lots à l'intérieur d'un corridor riverain.**

40.13 1217576012

---

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de prohiber le tracé d'une rue à l'intérieur des zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216 et R1-266**

40.14 1217576013

---

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021.